



A :

Directeur Général Evans

Director General for Maritime Affairs et Fisheries
DG MARE - European Commission
Joseph Straat II,
Bruxelles, Belgique

Adresse de correspondance :

Alexandre Rodríguez

North Western Waters Regional Advisory Council
Bord Iascaigh Mhara - Irish Sea Fisheries Board
Crofton Road
Dun Laoghaire
Co Dublin
Irlande

Dublin le 15 avril 2013

Objet : Sur le fonctionnement des conseils consultatifs régionaux au sein de la politique commune de la pêche actuelle ; Conclusions consolidées des discussions entre les secrétariats de CCR.

Chère DG Evans,

Suite à une période de réflexion et compte tenu des discussions précédentes avec la DG MARE par correspondance et lors des réunions régulières de coordination, les secrétariats de CCR (ci-après, « nous ») ont collaboré pour mettre au point des opinions consolidées sur un certain nombre de sujets relatifs au fonctionnement et à l'efficacité des conseils consultatifs régionaux (Annexe I).

Bien qu'il soit clair pour les CCR qu'aucun changement de leur fonctionnement n'est susceptible d'avoir lieu avant la fin de la révision de la politique commune de la pêche, nous saisissons l'occasion de faire cette soumission dans le contexte du cadre légal et institutionnel actuel car un certain nombre des questions pourraient s'avérer pertinentes pour le futur fonctionnement des conseils consultatifs (CC).

1. Planification pluriannuelle du travail

Les CCR se réjouissent de savoir qu'il sera possible de soumettre un programme de travail pluriannuel en fonction de la durée des contrats cadre de partenariat (c.-à-d. 4 ans). Les CCR reconnaissent que la Commission s'est déjà engagée à examiner la possibilité d'un cadre financier pluriannuel et nous attendons de connaître les conclusions de cette évaluation. Cette possibilité, associée à une flexibilité supplémentaire que nous recherchons eu égard à la gestion de nos budgets, faciliterait l'amélioration du travail des CCR et représenterait un progrès important en matière d'efficacité opérationnelle.



2. Programmes européens de cofinancement et autres sources de financement de projets à la disposition des CCR (c.-à-d. hormis le budget opérationnel)

Certains CCR ont déjà progressé en matière de recherche de financement, que ce soit directement ou en s'engageant à titre de partenaires dans des projets européens dans le cadre de divers programmes (ex. : FP7, INTERREG, Zone atlantique) ou indirectement en aidant à la définition des lots de travail ou en fournissant un feedback, le cas échéant. Par exemple, plusieurs CCR ont participé dans une certaine mesure aux projets MEFPO ou GAP 2 (c.-à-d. participation aux réunions annuelles de coordination) et le CCR pélagique a collaboré avec l'industrie de la pêche norvégienne et un scientifique indépendant de la pêche au développement d'une nouvelle règle de contrôle de la capture du merlan bleu.

Cependant, il est également vrai que les ressources limitées et les priorités annuelles du programme de travail rendent difficile le développement de ce type d'engagement externe de coopération au sein des secrétariats. A ce titre, un annuaire des sources de financement disponibles, généré par la Commission et basé sur les connaissances détaillées de cette région serait favorablement reçu et faciliterait la recherche de fonds pour les CCR .

Il serait également utile que la Commission fournisse une liste des options de financement supplémentaires à la disposition des CCR dans le cadre du budget UE global pluriannuel, ainsi que des recommandations eu égard à la compatibilité de ces fonds avec les accords spécifiques annuels.

De nombreux CCR jouent déjà un rôle actif dans la recherche d'autres sources de financement permettant d'effectuer des recherches ou autres activités associées (ex. : partenariats pêche-science) et nous nous engageons tous à élargir la portée de notre recherche de financement pour développer en particulier le travail dans les domaines suivants : plans de gestion pluriannuels, mesures techniques, plans rejets.

3. Initiatives dérivées qui s'établissent sur les priorités de travail des CCR

Nous avons le plaisir de vous informer des initiatives suivantes qui s'établissent sur les priorités de travail des CCR :

- Plusieurs CCR ont travaillé avec la Commission et échangé des opinions pour l'inclusion de thèmes devant être pris en considération dans les futurs appels d'offre de la DG MARE, pour des études apparentées aux objectifs de la PCP. Voici deux exemples de cette interaction : l'échange d'opinions entre le CCREOS et la Commission sur la façon de développer un outil d'aide à la décision visant à évaluer les options de gestion et à étudier les compromis pour la pêche démersale mixte en mer Celtique; et les discussions entre le CCR pour les eaux occidentales sud et la Commission sur la marche à suivre en vue d'analyser les stratégies de réduction des rejets;



- Les CCR pour la mer du Nord, les eaux occidentales septentrionales et les eaux occidentales sud travaillent actuellement avec le CIEM à la mise en place de groupes de collaboration science-industrie-états membres en vue d'améliorer les insuffisances de données pour l'évaluation des stocks (ex. : CIEM WKDDRAC) et plusieurs CCR travaillent actuellement avec le CSTEP à la révision des plans de gestion des stocks, tels que le cabillaud, le merlu ou la sole;
- En coopération avec l'organisation danoise des producteurs pélagiques et le centre de recherche IFM de l'université d'Aalborg, le CCR pélagique a publié un article scientifique dans le journal *Marine Policy* envisageant son futur rôle dans une PCP réformée.

Les conclusions de ces initiatives proactives démontrent la contribution positive que peuvent apporter les CCR à la multiplication des connaissances et de la recherche ainsi qu'au partage des résultats.

4. Meilleur accès aux ressources scientifiques pour les recommandations fondées sur des preuves

Nous sommes tous ravis de noter une amélioration remarquable de la participation scientifique aux réunions des CCR. L'inclusion des CCR au protocole d'accord annuel entre la Commission et le CIEM a vraiment contribué à une meilleure utilisation des ressources scientifiques par les CCR en termes de participation des scientifiques du CIEM aux réunions de des CCR et à la soumission par la Commission de questions ou de demandes spécifiques pour les recommandations.

Le CCR MED a également signé un protocole d'accord avec le CGPM afin de renforcer la coopération et la collaboration entre les parties prenantes et les scientifiques en mer Méditerranée. Cette entente garantira la collecte des données nécessaires au développement d'un cadre détaillé relatif à la pêche et à l'aquaculture, conçu par les parties prenantes et les scientifiques à l'aide d'étude de cas existantes.

Les CCR collaborent pour promouvoir et développer cette interaction et garantir une relation plus stable et plus fluide avec les experts scientifiques. Un des objectifs des CCR vise à garantir une participation scientifique directe et de routine au travail des CCR à tous les stades de la procédure de formulation des recommandations. La majorité des CCR estiment que la capacité de fonctionnement et l'efficacité des CCR bénéficierait grandement si la Commission aidait les CCR à identifier, ou à attribuer des ressources supplémentaires pour le recrutement de personnel supplémentaire (ex.: scientifiques détachés, coordinateurs de projet). Ces ressources supplémentaires participeraient activement aux projets de recherche, amélioreraient la coordination et la communication avec les scientifiques (en particulier dans le domaine des insuffisances de données), bénéficieraient des synergies existantes avec le travail et les publications scientifiques, et réuniraient des preuves pour augmenter la qualité des recommandations proposées par les CCR.



5. Possibilité pour les CCR de participer à l'identification des priorités de recherche

Ce thème a été discuté lors des réunions avec la Commission et certains échanges très intéressants ont eu lieu sur l'utilité des CCR pour attirer l'attention sur les zones où les recherches peuvent favoriser la procédure consultative et la gestion de la pêche.

Les CCR vont s'engager à jouer un rôle plus actif dans l'offre de contributions relatives au type de recherche qui doit recevoir la priorité (par pêche/zone), avant que des appels soient faits pour que des études soient effectuées. Nous attendons avec intérêt un dialogue et des échanges continus avec la Commission à ce sujet. Les réunions biennuelles de coordination offre une opportunité particulièrement utile de présenter des mises à jour et des vues d'ensemble en vue d'informer et d'éviter la duplication.

Certains CCR (c.-à-d. CCR pélagique et CCR mer Baltique) ont montré un grand intérêt pour l'apport de commentaires au programme de travail provisoire pour l'initiative Horizon 2020 eu égard à Challenge 5 (action climatique, efficacité des ressources et matières premières) sur les futurs besoins en matière de recherche eu égard aux questions marines et de pêche.

6. Education et formation fournies aux membres et aux secrétariats des CCR

Les CCR apprécient la réponse positive de la Commission eu égard à l'éducation et à la formation. Les CCR sont particulièrement reconnaissants pour les invitations délivrées par la Commission, pour que les représentants des CCR participent aux formations du CIEM en 2012.

Cette initiative a été très bien reçue par les CCR et la formation obtenue s'est avérée très utile et efficace pour les participants des CCR. Les CCR souhaitent que la Commission offre le même accès aux formations du CIEM en 2013 et au delà.

7. Définition des critères pour les recommandations des CCR et les réponses de la Commission

Dans de précédents courriers, la Commission a indiqué qu'elle produirait un format provisoire pour la provision de recommandations des CCR, qui serait envoyé aux CCR pour recevoir leurs commentaires.

C'est avec intérêt que nous attendons davantage d'informations à ce sujet car le CCR pour la méditerranée, le CCR pour les eaux occidentales sud et le CCREOS souhaiteraient utiliser ce modèle. En juillet 2010, l'ancienne administratrice de la DG MARE, Isabelle Viallon, a fourni aux CCR une série provisoire de lignes directrices jointe en annexe aux présentes (Annexe II). Cependant, les CCR souhaitent préciser que ces lignes directrices ont été fournies à cet effet et que par définition elles n'avaient pas de caractère obligatoire.



En outre, des lignes directrices et des critères clairs de la part de la Commission en vue de comprendre les raisons pour lesquelles les opinions ou propositions sont acceptées ou rejetées, seraient appréciées. Un mécanisme de feedback pourrait inclure le raisonnement et la motivation derrière les décisions de la Commission afin d'améliorer la transparence et la compréhension mutuelle.

8. Développement de nouveaux outils pour favoriser une meilleure communication et dissémination aux parties prenantes, pêcheurs et grand public concernés

Une meilleure communication et dissémination des informations aux parties prenantes concernées, aux pêcheurs individuels et communautés dépendantes de la pêche (« de base ») et le public est nécessaire de la part de la Commission et des CCR. Ceci figure également dans les Communications de la Commission sur les perspectives pour simplifier et améliorer l'environnement réglementaire de la PCP [COM(2004)820 final] et revoir le fonctionnement des CCR [COM(2008)364 final].

A l'heure actuelle, les recommandations, les opinions et les avis des CCR peuvent être consultés sur le site web de chaque CCR et la majorité des sites web des CCR publient également les réponses de la Commission.

Des plans ou stratégies de communication ont été développés par plusieurs CCR afin d'atteindre et d'informer les audiences désirées et de tenir les parties prenantes régulièrement informées du travail des CCR (ex. : lettres de nouvelles hebdomadaires/mensuelles, téléchargement de documents pertinents dans les sections publications, participation aux ateliers et séminaires, couverture médiatique par le biais de la diffusion régulière de communiqués de presse, etc.) Les CCR ont également mis en place un groupe inter-CCR de secrétariats et tiennent des réunions sur des sujets d'intérêt commun (ex. : événements : journées maritimes, congrès annuels des fruits de mer, questions de fonctionnement).

Cependant, certains défis demeurent et tous les CCR connaissent les besoins en matière de communication et dissémination améliorées (ex. : développement de brochures d'information pour des groupes cibles spécifiques¹). Les CCR/CC individuels vont poursuivre le travail à ce sujet.

¹ COM(2004) 820 final - Page 6 "Il faut donc reprendre les tentatives passées pour développer des brochures pédagogiques destinées aux professionnels d'un groupe limité, par exemple ceux qui participent à une pêche dans une région bien circonscrite, tout en veillant à éviter les confusions entre ces brochures explicatives et les textes à valeur légale [...]Les Conseils Consultatifs Régionaux pourraient sur ce sujet aussi jouer un rôle crucial, en étant les maîtres d'oeuvres des brochures, en définissant les cibles et le contenu de chacune."



Nous espérons que vous trouverez nos commentaires utiles et nous attendons avec intérêt de recevoir votre réponse écrite et de débattre de ces sujets avec vous lors de prochaines réunions de coordination.

Je vous prie d'agréer, chère madame Evans, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Alexandre Rodríguez
Secrétariat du CCR pour les eaux occidentales septentrionales
Coordinateur du groupe Inter-CCR

Et au nom de :

Lorna Duguid
Secrétaire exécutif
CCR pour la mer du nord

Verena Ohms
Secrétaire exécutif
CCR pélagique

Dr Conor Nolan
Secrétaire exécutif
CCR pour les eaux
occidentales septentrionales

Sally Clink
Secrétaire exécutif
CCR pour la mer Baltique

Benoit Guerin
Secrétaire exécutif
CCR pour la mer Baltique

Rosa Caggiano
Secrétaire exécutif
CCR pour la méditerranée

Carlos Aldereguía
Secrétaire exécutif
CCR Longue Distance



ANNEXE I. Questions pour la discussion sur le fonctionnement des CCR

(Inclus au courrier InterCCR du 16 février 2012)

1. Possibilité d'avoir un programme de travail pluriannuel afin d'avoir une planification à long terme
2. Programmes et projets de financement UE à la disposition des CCR en dehors du budget opérationnel
3. Initiatives et projets dérivés qui s'établissent sur les priorités de travail des CCR
4. Meilleur accès aux ressources scientifiques
5. Possibilité pour les CCR de participer à l'identification des priorités de recherche
6. Coopération en matière de recrutement temporaire ou permanent de personnel en vue d'augmenter la capacité de travail des secrétariats pour faciliter l'engagement dans les projets de l'UE et du règlement relatif à la collecte des données
7. Education et formation fournis aux secrétariats
 - Participation du personnel des CCR aux programmes de formation de la DG MARE
 - Séances ouvertes de la Commission sur la gestion des subventions de l'UE
 - Explication du cadre législatif et de la procédure décisionnelle qui ont un impact sur le travail des CCR
 - Clarification du rôle et des contributions des CCR dans différents types de consultations lancés par la Commission et/ou les états membres
8. Cadre pour la coopération formelle avec le CIEM et le CSTEP
9. Définition des critères pour les recommandations des CCR et les réponses de la Commission;
10. Outils pour faciliter une meilleure communication et dissémination à la base.



ANNEXE II. Lignes directrices provisoires pour la présentation des recommandations des CCR

(Auteur : Isabelle Viallon - DG MARE, Juillet 2010)

1. Introduction

- Quel est l'objet de cette recommandation ? Quelle est sa portée ? (pêche, zone, etc.)
- Quelle est l'origine de cette recommandation ? (réponse à une consultation / propre initiative du CCR / réaction à une déclaration/événement, etc.)
- Quel est l'objectif de cette recommandation ?

2. Contexte

- Faire référence aux objectifs législatifs, règlements UE pertinents
- Faire référence aux précédentes recommandations et réponses de la Commission (le cas échéant)
- Faire référence aux recommandations scientifiques du CIEM/CSTEP à ce sujet
- Faire référence aux informations supplémentaires disponibles (données biologiques, économiques, sociales) qui soutiennent la position du CCR. Expliquer l'origine des données (études / recommandations scientifiques, données recueillies par l'industrie...)

3. Discussion

- Détailler votre argumentation et si nécessaire rapporter les différentes opinions exprimées
- Développer la position du CCR en détaillant l'objectif et les effets susceptibles des mesures alternatives proposées.
- Utiliser des sous-chapitres pour chacun des points abordés

4. Conclusion(s) [= déclaration]

- Faire la liste de vos propres conclusions

5. Recommandation(s) [= demandes]

- Faire la liste de vos recommandations². Que sollicite le CCR?
- Qui est le destinataire ? Commission et / ou états membres

6. Détails complémentaires

- Expliquer comment cette recommandation a été préparée et faire référence aux procès-verbaux des réunions de GT et de comité exécutif.
- La recommandation a-t-elle été adoptée par consensus ? Dans le cas contraire préciser les opinions divergentes.

(NB : les opinions divergentes peuvent également être précisées aux paragraphes 3/4/5)

² Le cas échéant, expliquez votre option préférée et vos solutions alternatives possibles (plan B).